

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Hôtel Le Rosay Inc. 1223 Rue Jean-Vincent Carignan (Québec) J3L3P9  Demande : 1039249	Cession totale d'un permis de restaurant incluant terrasse avec spectacles sans nudité à l'extérieur. Après cession, changement de de catégorie du permis restaurant existant à un permis de bar incluant terrasse avec spectacles sans nudité à l'extérieur et addition d'une deuxième terrasse au permis de bar. (amendée)	LA TROPÉZIENNE 266 Avenue de Venise Oues Venise-en-Québec (Québec) J0J2K0 Dossier : 3533916